

CONTACTS préfecture / sous-préfectures

préfecture des Côtes d'Armor (Saint-Brieuc) :

place du Général de Gaulle

BP 2370

22 023 SAINT-BRIEUC

Tel : 02-96-62-43-57

pref-epreuves-sportives@cotes-darmor.gouv.fr

sous-préfecture de Dinan :

17, rue Michel

CS 72 061

22 102 DINAN Cédex

Tel : 02-96-62-44-22 (standard préfecture de Saint-Brieuc) / Fax : 02-96-85-17-78

sp-dinan@cotes-darmor.gouv.fr

accueil uniquement sur rendez-vous de 8h30 - 12h00

sous-préfecture de Guingamp :

34, rue du Maréchal Joffre

BP 60 544

22 205 GUINGAMP Cédex

Tel : 02-96-62-44-22 (standard préfecture de Saint-Brieuc) / Fax : 02-96-44-44-96

pref-reg-cohesoc-guingamp@cotes-darmor.gouv.fr

horaires d'ouverture du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00

sous-préfecture de Lannion :

9, rue Joseph Morand

BP 30 745

22 307 LANNION Cédex

Tel : 02-96-62-44-22 (standard préfecture de Saint-Brieuc) / fax : 02-56-57-41-76

pref-reglementation-lannion@cotes-darmor.gouv.fr

horaires d'ouverture du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00

Lieu de dépôt des dossiers

préfecture	si la manifestation concerne une ou plusieurs communes de l'arrondissement de SAINT-BRIEUC ou des communes situées dans deux arrondissements différents si la manifestation concerne une autorisation de manifestation comportant des véhicules à moteur
sous-préfecture	si la manifestation concerne exclusivement des communes situées dans ce seul arrondissement
préfet du département du départ de l'épreuve	si le nombre de départements intéressés par la manifestation est égal ou inférieur à vingt. Au préfet de chaque département s'il s'agit d'une déclaration.
ministre de l'intérieur	si le parcours traverse plus de vingt départements